



---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 15 (1987)

DOI: 10.11588/fr.1987.0.53038

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ermitteln. Die Bevölkerungsstatistik etablierte sich im Verlaufe des 19. Jh. in allen europäischen Staaten sowie in den Ländern Nord- und Südamerikas. Nach 1850 wurden regelmäßige Volkszählungen und die Veröffentlichung detaillierter Statistiken über die Bevölkerungsbewegungen in den meisten Staaten üblich. Um diese Zeit endete auch die Ära der Zählungen alten Stils, bei denen es vorrangig um die Ermittlung der Bevölkerungszahlen ging. An die Stelle der traditionellen Zählung trat die moderne Erhebung, die die Befragten auch namentlich erfaßte.

Gleichzeitig erweiterten und differenzierten sich die Fragestellungen, die der Auswertung des bevölkerungsstatistischen Materials zu Grunde lagen: Statistiken über Todesursachen, über berufsspezifische Sterblichkeit, Fruchtbarkeit und Wanderungsbewegungen fanden zunehmendes Interesse und erhielt auch im Rahmen politischer Entscheidungen immer mehr Gewicht. Nach und nach entwickelten die Statistiker, Anthropologen und Demographen auch das methodische Instrumentarium, das eine adäquate Auswertung dieses Materials gestattete. F. A. Walker etwa führte 1874 die Alterspyramide ein, L. A. Perrozzo verwandte 1880 erstmals Stereogramme und W. Lexis machte 1875 die Wahrscheinlichkeitstheorie und die Poisson-Verteilung für die Demographie fruchtbar.

Mit dem Stichtag 1914 schließt die Darstellung; mit Recht sehen die Verf. die Entwicklung der Theorie der stabilen Bevölkerung durch Alfred J. Lotka als epochal und wegweisend an. Die Geschichte der Demographie seit 1914 verdient es – auch hier ist den Verf. zuzustimmen –, durch eine spezielle Studie gewürdigt zu werden.

Insgesamt kann man die vorliegende Monographie als überaus gelungen bezeichnen; sie besitzt alle Vorteile, die ein Standardwerk auszeichnen. Die Darstellung ermöglicht sowohl eine gründliche Orientierung über die Thematik als auch – dank der sehr übersichtlichen Register, die Personennamen und geographische Bezeichnungen trennt aufführen – das gezielte (und in den meisten Fällen wohl auch erfolgreiche) Nachschlagen. Darüber hinaus liefern die Verf. zahlreiche neuartige Befunde und nicht zuletzt auch manche Anregung zu weiterer Beschäftigung mit der Geschichte der Demographie.

Hans-Peter BECHT, Pforzheim

Thomas FRENZ, *Papsturkunden des Mittelalters und der Neuzeit*, Stuttgart (Franz Steiner Verlag Wiesbaden) 1986, 114 p., 15 pl. (Historische Grundwissenschaften in Einzeldarstellungen, publ. par Th. Frenz et P.-J. Schuler, 2).

La diplomatie pontificale a été l'objet de très importantes études depuis la deuxième guerre mondiale, tant en ce qui concerne la typologie et l'édition des sources que dans le domaine de l'organisation de la chancellerie pontificale. Les noms de Bernard Barbiche, Geoffrey Barraclough, Franco Bartoloni, Giulio Battelli, Thomas Frenz, Peter Herde, Dietrich Lohrmann, Gerd Nüske, Edith Pasztor, Paulus Rabikauskas, Brigitte Schwarz, et de tant d'autres démontrent la vitalité d'une discipline qui occupe, pour des raisons évidentes, si l'on songe au rôle historique et diplomatique joué par la chancellerie pontificale au Moyen Age, une place si particulière au sein des études diplomatiques.

Assez curieusement, la diplomatie pontificale ne disposait que d'une seule synthèse moderne, au demeurant excellente et d'une remarquable clarté. Rédigée et publiée en latin, la «Diplomatica pontificia» de P. Rabikauskas (Rome, Université Grégorienne, 1964) n'avait cependant connu qu'une diffusion relativement limitée. Il était opportun qu'un nouveau «guide de diplomatie pontificale», faisant le point des recherches anciennes et modernes, soit mis à la disposition des chercheurs. Cette tâche, somme toute peu facile, a été entreprise par Thomas Frenz, auteur d'études novatrices sur la chancellerie pontificale à l'époque de la Renaissance.

La matière est distribuée en dix chapitres, dont certains sont traditionnels (les documents,

les sceaux, les registres pontificaux, la chancellerie, le »Geschäftsgang«), d'autre présentent, au contraire, une originalité et une nouveauté qui méritent d'être soulignées (Les documents »non pontificaux«: les décrets conciliaires, les lettres émanant des cardinaux et des légats; la production documentaire de quelques organes de la Curie Romaine, comme la Pénitencerie et la Chambre apostolique). Une importance particulière a été réservée à l'examen du »stilus curiae«.

Inutile de dire que l'information est soignée et parfaitement à jour. Clair et précis, ce petit guide sera certainement très apprécié par étudiants et chercheurs, notamment grâce aux tableaux explicatifs, à l'excelente bibliographie et aux planches. L'essentiel y est, certes dans un cadre éditorial restreint, celui-ci obligeant l'auteurs à une concision quelque fois regrettable.

Agostino PARAVICINI BAGLIANI, Lausanne

**Überlieferung und Geltung normativer Texte des frühen und hohen Mittelalters. Vier Vorträge, gehalten auf dem 35. Deutschen Historikertag 1984 in Berlin, publ. par Hubert MORDEK, Sigmaringen (Thorbecke) 1986, 100 p. (Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter, 4).**

Les quatre études dédiées à Horst Fuhrmann répondent à un même souci: la règle de droit ne doit pas seulement être étudiée en elle-même, comme source du droit, mais aussi dans son »effectivité«, c'est à dire dans l'application qu'elle a reçue et les effets qu'elle a pu avoir sur la pratique juridique.

La question avait été déjà posée, spécialement pour le droit salien, par H. Nehlsen il y a une dizaine d'années; elle est reprise pour la *Lex Baiuvariorum* par Raymund KOTTJE qui a le grand mérite, abandonnant les considérations trop générales ou théoriques, de s'attacher à l'étude des manuscrits qui nous sont parvenus: onze que l'on peut qualifier d'autochtones, huit des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles de l'Italie lombarde, cinq de la même date d'origine française. Tandis que les manuscrits d'origine allemande ne contiennent que des textes d'intérêt local (quatre fois des synodes bavarois de 770–772), les manuscrits italiens et français sont des recueils de lois germaniques. Il est d'autre part bien curieux que la loi ait été copiée après 1100 alors qu'elle ne l'avait pas été depuis presque deux siècles. Faut-il pour autant mettre ce fait en rapport avec la personnalité du droit et l'enseignement de écoles de droit?

L'étude des capitulaires carolingiens donne à Hubert MORDEK l'occasion de discuter les opinions jadis émises par Ganshof. Ni par leur forme diplomatique, ni par leur contenu, les capitulaires ne constituent une catégorie homogène. L'importance qu'ils ont eue en Europe jusqu'au X<sup>e</sup> siècle apparaît bien dans le nombre des manuscrits, leur origine et leur date, comme dans le succès du recueil d'Anségise. S'ils n'ont guère modifié le fond du droit, ils ont imposé une organisation judiciaire qui a persisté même après la ruine du pouvoir central. Surtout, ils ont donné à l'Eglise pour de longs siècles ses structures et ses institutions.

La »résonance« des textes retenus par Rudolf SCHIEFFER est historique plus que juridique. Le décret de 1059 sur l'élection pontificale, les *Dictatus papae* de Grégoire VII et le Concordat de Worms ont eu la destinée qui répondait à leur nature. On ne peut que s'étonner que les canonistes aient surtout retenu le décret de 1059.

Les »Landfrieden« constituent une dernière catégorie de textes normatifs qu'étudie Elmar WADLE, s'attachant spécialement au groupe dit bavarois (1096–1104) et aux édits de Frédéric Barberousse. Si elle est essentielle, l'idée de paix est aussi multiforme et cela même apparaît dans la diversité des questions abordées. La tradition impériale paraît l'emporter sur la conception ecclésiastique et elle s'épanouit normalement dans les affirmations des docteurs bolonais.